

ROWING CANADA AVIRON

Directives relatives à la sélection de l'équipe
nationale de prochaine génération 2022




Table des matières

Objectif	3
Aperçu	3
Portée	3
Critères d'admissibilité pour la sélection	3
1. Critères d'admissibilité généraux	4
2. Âge et critères d'admissibilité supplémentaires	4
3. Suivi et surveillance des athlètes (RADAR)	4
4. Manifestation d'intérêt des athlètes	4
5. Accord de l'athlètes 2022	4
6. Frais des athlètes	5
Critères de sélection	5
Pouvoir décisionnel relatif à la sélection	6
Dates de sélection finale	6
Pouvoirs décisionnels en matière de changements concernant la composition des équipages après la sélection de l'équipe	7
Pouvoir décisionnel sur le site	7
Circonstances particulières	7
Retrait une fois l'équipe sélectionnée	7
Processus d'appel	8
Déménagement	8
Exigences relatives à un événement	9
Annexe 1 Embarcations ciblées et sites d'entraînement	10
Annexe 2	
Invitation aux événements de sélection	11
2.b Critères d'invitation automatique	12
Annexe 3 Événements de sélection	13
Annexe 4 Frais d'évaluation	14
Annexe 5 Critères propres aux barreurs	15
Annexe 6 Sélection du chef d'équipe et du personnel de soutien	16
Sélection des entraîneurs	16
Annexe 7 Dates importantes 2022	17
Annexe 8 Coordonnées	18

APERÇU DE LA SÉLECTION

Objectif de l'équipe de la prochaine génération (NextGen) : L'objectif des lignes directrices de sélection de l'équipe de la prochaine génération est de sélectionner des athlètes et des équipages (ce qui comprend les barreaux et les athlètes de skiff) qui présentent un potentiel d'appuyer le succès des équipes de RCA dans le cadre de prochains Jeux olympiques et paralympiques. Cela comprend, sans s'y limiter la capacité d'atteindre la finale « A » (6 premiers) dans le cadre de compétitions internationales désignées.

 *Rowing Canada Aviron surveille attentivement l'évolution du coronavirus (COVID-19) et les répercussions sur les Directives de sélection de l'équipe nationale de la prochaine génération 2022. Rowing Canada Aviron (RCA) se réserve le droit de modifier les directives publiées sur la base des meilleures informations disponibles. Toute modification sera faite rapidement et sera communiquée à toutes les personnes touchées aussi tôt que possible.*

OBJECTIF

Le présent document détermine le processus et les critères à utiliser pour sélectionner et nommer les équipes nationales 2022 de RCA pour les régates suivantes :

1. Championnats du monde d'aviron des moins de 23 ans
2. Championnats du monde d'aviron juniors
3. Régate CanAmMex junior

APERÇU

Ce document sur les directives relatives à la sélection, rédigé et préparé par RCA, entre en vigueur immédiatement après sa publication sur le site Web de RCA le 4 janvier 2022. RCA peut aussi transmettre et distribuer ces directives relatives à la sélection aux athlètes concernées par l'entremise d'autres canaux offerts aux athlètes. RCA se réserve le droit de modifier ce document pour refléter des changements imposés par des tiers externes à RCA ou des changements qui s'avéreraient nécessaires en raison d'erreurs typographiques ou d'un manque de clarté dans une définition ou une formulation.

Tout changement effectué par RCA est réputé entrer en vigueur immédiatement à la publication du document sur le site Web de RCA. La publication de la version modifiée des directives relatives à la sélection se fera de la même manière que pour la version originale. RCA communiquera les modifications directement aux athlètes ciblés qui ont rempli le formulaire de manifestation d'intérêt (Point 3, page 4).

PORTÉE

Le présent document sur les directives relatives à la sélection sera utilisé pour sélectionner des athlètes pour les équipes nationales qui concourront aux compétitions suivantes en 2022 :

CanAmMex 2022	4 au 10 juillet 2022 - London, Ontario
Championnats du monde d'aviron des moins de 23 ans 2022	25 au 31 juillet 2022 - Varese, Italie
Championnats du monde juniors d'aviron 2022	25 au 31 juillet 2022 - Varese, Italie

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LA SÉLECTION

Tous les athlètes qui souhaitent être considérés pour une sélection doivent respecter tous les critères suivants :

1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX

Tous les athlètes et les entraîneurs choisis pour les équipes nationales de RCA doivent être inscrits et en règle auprès de l'Association canadienne d'aviron amateur (ACAA) qui fonctionne sous le nom de Rowing Canada Aviron (RCA). Les athlètes doivent posséder un passeport canadien valide ou être admissibles à ramer pour le Canada. Les athlètes doivent respecter toutes les règles pertinentes de World Rowing, du Comité international paralympique (CIP) et du Comité international olympique (CIO) (et/ou l'Organisme sportif panaméricain) relativement à l'admissibilité.

Pour souci de précision, pour être en règle auprès de l'ACAA, un athlète doit être inscrit auprès d'un membre de l'ACAA et :

- ne pas avoir de frais d'affiliation en souffrance ou de dettes envers RCA;
- ne pas faire l'objet d'une sanction ou une suspension de l'ensemble des équipes, activités, événements ou compétitions de RCA ou de l'un de ceux-ci ou d'une expulsion de l'ACAA au terme d'un processus conformément à la Politique de discipline de RCA (ou l'équivalent) ; et
- dans tous les cas de sanction disciplinaire imposée par l'ACAA conformément à la Politique de discipline de RCA (ou l'équivalent); il a respecté toutes les modalités de la sanction disciplinaire à la satisfaction du conseil d'administration ou de son désigné.

2. ÂGE ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRES

Moins de 23 ans : Être né en 2000 ou après. Un rameur ou un barreur est classé en tant que rameur de moins de 23 ans jusqu'au 31 décembre de l'année où il atteint ses 22 ans. Après cette date, il est considéré comme faisant partie de la catégorie des seniors.

Junior : Être né en 2004 ou après. Un rameur ou un barreur est classé en tant que rameur junior jusqu'au 31 décembre de l'année où il atteint ses 18 ans. Après cette date, il est classé comme rameur de moins de 21 ans ou de moins de 23 ans.

Les athlètes doivent détenir un passeport canadien valide jusqu'en mars 2023.

3. MANIFESTATION D'INTÉRÊT DES ATHLÈTES

Les athlètes doivent remplir le formulaire de manifestation d'intérêt accessible [ici](#). La date limite de soumission pour tous les programmes est le 28 FÉVRIER 2022.

4. TESTS ET SURVEILLANCE DES ATHLÈTES

Les athlètes doivent se conformer aux exigences minimales de tests et de suivi décrits dans le Document de tests et de suivi de la prochaine génération de RCA. Ce document se trouve en cliquant [sur ce lien](#)

5. ACCORD DE L'ATHLÈTE 2022

Tous les athlètes invités à un événement de sélection finale recevront par courriel l'information relative à l'accord de l'athlète 2022. L'accord doit être rempli avant que l'athlète puisse participer à l'événement de sélection ou à un camp de sélection.

** La réception tardive des documents pourrait compromettre la sélection, et les candidatures seront évaluées au cas par cas par le directeur de la haute performance de RCA.*

6. FRAIS DES ATHLÈTES

Tous les athlètes qui souhaitent être considérés pour la sélection aux événements énumérés dans ce document doivent savoir que la nomination au sein d'une équipe peut être conditionnelle à des frais et ils doivent s'attendre à ceux-ci. Une liste des dépôts et des droits d'évaluation pour les événements de 2021 sera publiée d'ici le 15 avril 2022.

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'objectif des critères de sélection de l'équipe nationale de prochaine génération est de sélectionner des athlètes et des équipages (y compris des barreurs et des rameurs en skiff) qui ont le potentiel d'appuyer le succès des équipes de RCA dans le cadre de futures compétitions olympiques et paralympiques. Cela comprend, mais ne se limite pas à réaliser un classement en finale « A » (parmi les 6 premiers) dans le cadre de compétitions internationales.

Les athlètes seront invités aux événements de sélection selon le processus décrit dans l'*annexe 2*. À chaque événement de sélection, les athlètes peuvent être sélectionnés pour faire partie d'une équipe selon leur performance et leurs réalisations conformément aux critères ci-dessous (« Critères de sélection ») :

1. Résultats de performance en 2022, y compris, mais sans s'y limiter :
 - a. les épreuves contre la montre sur différentes distances, notamment le 2000 mètres;
 - b. des matrices pour petites et/ou grandes embarcations (c.-à-d. une rotation des rameurs [*seat racing*] d'un côté qui rivalisent les uns avec les autres) et/ou une rotation des rameurs ciblés (c.-à-d. des courses contre la montre en échangeant directement les athlètes concernés);
 - c. des évaluations désignées à l'ergomètre;
 - d. des résultats de course, y compris, mais sans s'y limiter, des résultats obtenus aux Championnats du monde de World Rowing 2021 (moins de 23 ans et juniors).

De plus, RCA pourrait tenir compte des autres facteurs suivants dans le cadre du processus de sélection des équipes (« Autres critères ») :

1. Tests continus à l'ergomètre conformément au Document de tests et de suivi de la prochaine génération de RCA 2022;
2. Performance à des événements régionaux de qualification et d'autres événements de sélection où les athlètes ont été invités.
3. Facteurs pertinents à la combinaison des équipages, notamment la compatibilité avec les membres de l'équipage (c.-à-d. comment les personnes réussissent en équipe), la disposition à être entraîné et la compatibilité technique;
4. Engagement envers le programme;
5. Évaluation de la préparation à la compétition (c.-à-d. forme physique par rapport aux évaluations précédentes et aux pairs);
6. Autres facteurs pertinents à la réalisation des objectifs de l'équipe de RCA, y compris, mais sans s'y limiter, le développement potentiel des athlètes ou des entraîneurs pour les équipes nationales subséquentes, et ultimement, pour la sélection au sein de l'équipe senior.

Si un athlète a des questions sur les critères de sélection ou sur les autres critères, il peut communiquer avec le responsable du programme de prochaine génération ou le mandataire désigné pour obtenir des précisions.

De temps à autre et au besoin, des renseignements supplémentaires propres aux programmes seront affichés sur le site de RCA à <https://fr.rowingcanada.org/resources/> et diffusés par d'autres voies de communication.

Pour que les **barreurs** soient considérés pour la sélection, les éléments suivants seront analysés, en plus des critères de sélection et des autres facteurs indiqués ci-dessus :

1. Évaluation de la capacité du barreur par les athlètes et les entraîneurs;
2. Compatibilité avec les autres athlètes de l'équipage sélectionné et les entraîneurs;
3. Capacité déclarée à respecter les directives relatives au poids (conformément à la règle 21 de la FISA) sujet à la vérification des experts de SSMS de RCA;
4. Expérience en compétition et résultats.

Voir l'*annexe 5* pour connaître le processus de postulation des barreurs.

Les **athlètes poids légers** qui souhaitent être considérés pour la sélection doivent être en mesure de démontrer qu'ils sont capables de respecter la moyenne de poids exigée (conformément à la règle 22 de la FISA) et de suivre un protocole de gestion du poids pendant l'année. Pour les essais de petites embarcations et les essais de sélection 2022, sauf indication contraire, le poids maximum pour chaque athlète est le suivant :

- Femmes : 57 kg
- Hommes : 70 kg

En ce qui concerne les **entraîneurs** qui souhaitent être considérés pour la sélection, RCA se réserve le droit de nommer l'entraîneur qu'il juge en mesure de tirer la meilleure performance des athlètes ou des équipages à la compétition désignée. Les entraîneurs sont choisis selon leur capacité à atteindre des objectifs stratégiques ou de respecter certaines normes. Les détails de la sélection des entraîneurs sont indiqués à l'annexe 6.

POUVOIR DÉCISIONNEL RELATIF À LA SÉLECTION

En ce qui concerne la sélection de l'équipe, le pouvoir de décision définitive revient responsable du programme de prochaine génération de RCA. Ce pouvoir de décision s'exerce sur les nominations faites par les personnes indiquées dans le tableau ci-dessous et en fonction de tous les autres critères décrits dans le présent document.

Il est possible que des athlètes soient pris en considération pour une invitation tardive à des activités de sélection (selon les engagements liés aux études ou d'autres circonstances particulières, etc.). Le responsable du programme de prochaine génération peut aussi choisir d'inviter des athlètes en fonction des circonstances particulières présentées ci-dessous.

Le responsable de la prochaine génération consultera le personnel d'entraîneurs de l'équipe nationale concernés ainsi que le responsable du programme de prochaine génération et peut déléguer son pouvoir décisionnel à d'autres personnes comme indiqué ci-dessous.

La délégation de responsabilité pour la sélection des embarcations et des athlètes qui représenteront RCA est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Équipe	Responsabilité de sélection
Championnats du monde d'aviron des moins de 23 ans	Responsable du programme de prochaine génération ou l'entraîneur désigné
Championnats du monde d'aviron juniors	Responsable du programme de prochaine génération ou l'entraîneur désigné
CanAmMex	Responsable du programme de prochaine génération ou l'entraîneur désigné

DATES DE SÉLECTION FINALE

La date de sélection finale des équipages est indiquée dans le tableau ci-dessous. Les athlètes, et les remplaçants potentiels des équipages, seront nommés à ces dates. Après ces dates, aucun autre équipage ne sera sélectionné, sauf en cas de circonstances particulières selon ce qui est indiqué ci-dessous. Toutefois, il est possible d'apporter des changements à la composition de certains équipages jusqu'à la date des compétitions, sur la base de l'évaluation appropriée de la compétitivité de l'équipage et de l'approbation subséquente du directeur de la haute performance ou du responsable du programme de prochaine génération.

Équipe	Date de sélection et de nomination
Championnats du monde d'aviron des moins de 23 ans	12 juin 2022
Championnats du monde d'aviron juniors	28 juin 2022
CanAmMex	28 juin 2022

** Le responsable de la prochaine génération a le pouvoir de modifier la sélection ci-dessus ou les dates de nomination. L'équipe n'est pas officielle avant d'avoir été publiée sur le site Web de RCA.*

POUVOIRS DÉCISIONNELS EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CONCERNANT LA COMPOSITION DES ÉQUIPAGES APRÈS LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE

La sélection d'un athlète (ou d'un remplaçant) au sein d'une équipe nationale ne garantit pas à l'athlète une place dans un équipage en particulier pour la régates. Pour les équipages sélectionnés pour les événements ci-dessus, la composition des équipages demeure à l'entière discrétion du directeur de la haute performance de RCA, du responsable du programme de prochaine génération, de l'entraîneur-chef du programme et du chef d'équipe. La composition des équipages peut changer selon le potentiel de compétitivité de l'équipage et les changements respecteront les règles en vigueur.

POUVOIR DÉCISIONNEL SUR LE SITE

Pendant la période d'entraînement et de compétition sur tout site « extérieur », le pouvoir décisionnel est exercé par le chef d'équipe. Les responsabilités du chef d'équipe sont d'abord et avant tout de créer et de promouvoir un environnement qui favorise l'excellence de la performance au moment de l'événement, en plus de :

- S'occuper de toutes les questions relatives à la gestion de crise ainsi que de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence;
- Gérer les ressources humaines, les rôles et responsabilités, les accréditations et les problèmes de comportement des membres de l'équipe au nom de RCA;
- Agir à titre de porte-parole de l'équipe et de RCA relativement à tout problème en matière d'inscription, de règles de la FISA ou de l'OSP et des communications du comité organisateur;
- Veiller à ce que l'équipe et les membres se conforment aux règles et aux ententes de RCA, de la FISA et de l'OSP signées par l'équipe et ses membres.

CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Si un athlète ne peut respecter certains critères énumérés dans le présent document en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une autre circonstance atténuante, il peut tout de même être considéré pour la sélection au sein de l'équipe nationale. Les athlètes doivent aviser par écrit le directeur de la haute performance de RCA de toute blessure, maladie ou circonstance atténuante personnelle le plus tôt possible. En cas de maladie ou de blessure, un certificat médical signé par le médecin de l'athlète doit être soumis au médecin en chef de RCA. Dans l'éventualité où un athlète qui a été sélectionné pour l'équipe nationale se blesse ou tombe malade, et que le directeur de la haute performance ou le responsable du programme de prochaine génération (avec l'avis du médecin en chef s'il y a lieu) juge que cet athlète n'est pas apte à concourir, il sera remplacé. Le choix de l'athlète qui le remplacera relève uniquement du responsable du programme de la prochaine génération, en consultation avec l'entraîneur concerné. Dans tous les cas, l'athlète doit obtenir l'autorisation écrite du responsable du programme de la prochaine génération d'être exempté de l'obligation de respecter un critère stipulé dans le présent document.

L'omission de signaler une blessure, une maladie et/ou des circonstances atténuantes personnelles avant le processus de sélection de chaque événement peut se traduire par l'annulation de la sélection; l'athlète pourrait être déclaré responsable sur le plan financier de tous les coûts financiers de l'athlète en lien avec l'événement.

RETRAIT UNE FOIS L'ÉQUIPE SÉLECTIONNÉE

Le responsable du programme de prochaine génération peut retirer un athlète d'être considéré au sein de l'équipe nationale en fonction des modalités indiquées dans l'accord de l'athlète de RCA. RCA avisera par écrit l'athlète concerné de la décision.

De tels retraits sont sujets à l'approbation du responsable du programme de prochaine génération et de l'équipe de direction de la haute performance. Les motifs de renvoi comprennent, mais sans s'y limiter :

- l'incapacité à maintenir des normes d'entraînement élevées;
- l'incapacité à répondre aux attentes en matière de performance en compétition;
- l'incapacité à participer à des compétitions en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'un autre motif médical selon le médecin en chef de RCA;
- si l'athlète n'a pas participé aux camps d'entraînement obligatoires de RCA avant la compétition;
- si l'athlète ne s'est pas acquitté de ses responsabilités telles qu'énoncées dans l'accord de l'athlète de RCA.

- la violation des modalités établies dans l'accord de l'athlète, notamment :
 - Programme canadien antidopage
 - Code de conduite de RCA.

L'accord de l'athlète se trouve au <https://fr.rowingcanada.org/resources/> et les politiques pertinentes citées dans l'accord de l'athlète sont accessibles au : <https://fr.rowingcanada.org/governance/> (sous l'onglet des politiques).

PROCESSUS D'APPEL

Les décisions prises en vertu du présent document sur les directives relatives à la sélection peuvent être portées en appel conformément à la Politique d'appel de RCA publiée sur le site Web de RCA.

Si les deux parties (RCA et l'appelant) sont d'accord, ou si des restrictions quant à l'échéancier l'exigent, les directives sur les procédures d'appel de RCA peuvent être ignorées et la question peut être soumise immédiatement au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC), qui gèrera alors le processus d'appel.

DÉMÉNAGEMENT

Les athlètes sélectionnés au sein d'une équipe pourraient devoir déménager près d'un lieu d'entraînement désigné. Voir l'annexe 1 pour obtenir l'information relative à un programme en particulier.

EXIGENCES RELATIVES À UN ÉVÉNEMENT

Les directives relatives à la sélection de l'équipe nationale de RCA présentent les critères généraux de sélection pour tous les rameurs et barreurs; il est aussi possible de les consulter sur le site Web de RCA. Ces exigences relatives à l'événement constituent une annexe aux directives relatives à la sélection et présentent les activités que les rameurs et les barreurs doivent réaliser afin d'être admissibles à une sélection au sein d'une équipe canadienne.

Tous les athlètes doivent réaliser toutes les activités énoncées dans ces exigences (sauf dans le cas où il est indiqué que la « participation est encouragée ») à moins qu'ils ne puissent le faire en raison de circonstances particulières. Dans ce cas, RCA devra être avisée dès que possible de la raison empêchant la réalisation de l'activité, conformément aux directives indiquées dans le présent document. Le processus de sélection au sein des équipes nationales de prochaine génération 2022 comprend les critères définis suivants :

ANNEXES

1. Embarcations ciblées et sites d'entraînement - Annexe 1
2. Invitation aux événements de sélection - Annexe 2
3. Événements de sélection - Annexe 3
4. Frais d'évaluation - Annexe 4
5. Critères propres aux barreurs - Annexe 5
6. Sélection des entraîneurs, du chef d'équipe et du personnel de soutien - Annexe 6
7. Dates importantes - Annexe 7
8. Coordonnées de la haute performance de RCA - Annexe 8

- ★ *Rowing Canada Aviron surveille attentivement l'évolution du coronavirus (COVID-19) et les répercussions sur les Directives de sélection de l'équipe nationale de la prochaine génération 2022. Rowing Canada Aviron (RCA) se réserve le droit de modifier les directives publiées sur la base des meilleures informations disponibles. Toute modification sera faite rapidement et sera communiquée à toutes les personnes touchées aussi tôt que possible.*

ANNEXE 1 : Embarcations ciblées et sites d'entraînement

Embarcations ciblées : Tout au long de l'année, RCA examinera le bassin d'athlètes admissibles. Sur la base du nombre et du niveau des athlètes, RCA établira deux catégories d'embarcations à sélectionner pour les épreuves de prochaine génération.

L'objectif de cette stratégie est de cibler les embarcations de performance tout en appuyant la croissance et le développement des athlètes et du programme. L'intention est de reconnaître les différentes étapes du parcours de haute performance au sein duquel les athlètes sont engagés et garantir les possibilités dans les deux cas.

Embarcations ciblées : Les athlètes et les embarcations qui ont démontré qu'ils ont atteint un standard pour gagner une médaille. Des occasions de courses additionnelles peuvent être offertes aux athlètes sélectionnés pour ces embarcations.

Embarcations de développement : Athlètes et embarcations qui ont démontré qu'ils sont sur le parcours de haute performance et qu'ils respectent l'objectif de la prochaine génération d'*appuyer les succès des équipes de RCA dans le cadre de futurs Jeux olympiques et paralympiques*.

Quand les athlètes sont invités à des événements de sélection, ils pourraient être dirigés vers des activités de sélection pour une de ces catégories ou les deux.

**Voir l'Annexe 3.b pour les éléments spécifiques sur la sélection

Lieux d'entraînement : Quand les embarcations sont sélectionnées, elles seront assignées à des sites d'entraînement, comme indiqué ci-dessous.

Embarcations ciblées : Toutes les embarcations ciblées s'entraîneront au Centre national d'entraînement d'Aviron Canada (CNE) à Duncan, C.-B.

Embarcations de développement : Les embarcations de développement s'entraîneront au CNE à Duncan en Colombie-Britannique ou dans un Centre de performance de la prochaine génération désigné.

RCA se réserve le droit pour ajuster les sites d'entraînement afin de mieux appuyer les objectifs du programme de la Prochaine génération.


ANNEXE 2 - INVITATION AUX ÉVÉNEMENTS DE SÉLECTION

Les athlètes seront invités aux événements de sélection sur la base de leur performance dans les éléments suivants.


Exigence pour tous les athlètes

	Date	Événement de qualification	Lieu	Détails
Soumission à l'ergomètre	24 au 30 avril 2022	Soumission du test de 2 km à l'ergomètre	Supervisé dans un centre régional de performance NextGen ou un environnement d'entraînement local	Requis pour tous les candidats. <i>Un entraîneur doit être témoin et il doit vérifier le résultat.</i> <i>Le test doit être réalisé entre le 24 et le 30 avril 2022</i>

Exigence pour les athlètes juniors (moins de 19 ans)

	Date	Événement de qualification	Lieu	Détails
Performance sur l'eau 	6 au 8 mai 2022	Essais ouverts de petites embarcations de RCA	Lac Quamichan, C.-B.	Course sur l'eau pour évaluer la vitesse en petite embarcation.
	OU			
	13 au 15 mai 2022	Essais de petites embarcations de l'Ontario	Welland, ON	

Exigence pour les athlètes de moins de 23 ans

	Date	Événement de qualification	Lieu	Détails
Performance sur l'eau 	6 au 8 mai 2022	Essais ouverts de petites embarcations de RCA	Lac Quamichan, C.-B.	Course sur l'eau pour évaluer la vitesse en petite embarcation.

Processus d'invitation et échéanciers : Les athlètes peuvent recevoir une invitation à un événement de sélection par l'entremise d'un des processus suivants :

- 1) Après avoir terminé chacun des événements de performance sur l'eau, RCA examinera tous les résultats de performance de l'athlète (ergomètre et/ou sur l'eau) et invitera les athlètes à des événements de sélection. De plus;
- 2) Tout athlète qui atteint les critères ciblés indiqués dans l'annexe 2.b se qualifiera automatiquement pour l'événement de sélection correspondant à la norme visée.

Une liste finale sera publiée dans la semaine du 24 mai 2022, avec les athlètes et les événements de sélections auxquels ils sont invités à participer. Les athlètes seront contactés directement.

Renseignements supplémentaires :

- RCA orientera les athlètes vers les équipes nationales et les événements de sélection appropriés.
- Un athlète peut être considéré pour plusieurs équipes.
- RCA se réserve le droit d'utiliser la performance d'un athlète dans le cadre d'un événement de sélection pour présenter sa candidature à d'autres équipes nationales.

Annexe 2.b

Critères d'invitation automatique - respecter au moins un des critères suivants :

NOTE : Les athlètes qui ne respectent pas les critères de qualification automatique pourront tout de même être pris en considération pour être invités à un événement de sélection basé sur les critères décrits à l'Annexe 2.

- 1) Performance à l'ergomètre - les athlètes qui atteignent au moins un des résultats suivants sur 2000 m à l'ergomètre du 24 au 30 avril, seront automatiquement invités pour l'événement de sélection approprié.

		CanAmMex	Championnats du monde juniors	Championnats du monde des moins de 23 ans
Femmes	2000 m	07:15.0	07:08.0	06:54.0
	6000 m	23:18.0	22:57.0	22:15.0
Hommes	2000 m	06:16.5	06:13.0	06:01.0
	6000 m	20:06.5	19:56.0	19:20.0
Femmes (poids légers)	2000 m	s. o.	s. o.	7:14
	6000 m	s. o.	s. o.	23:05.0
Hommes (poids légers)	2000 m	s. o.	s. o.	06:17.0
	6000 m	s. o.	s. o.	20:15.0

- 2) Performance sur l'eau - les athlètes qui remportent leur course ou qui sont classés au premier rang dans les catégories d'embarcations suivantes aux événements de performance sur l'eau. Ceci s'applique aux équipes nationales et aux événements de sélection ci-dessous.

Équipe nationale	Né en	Embarcations (hommes)	Embarcations (femmes)
Championnats du monde juniors	2004 ou après	Ouvert 1x / Ouvert 2-	Ouvert 1x / Ouvert 2-
Championnats du monde des moins de 23 ans	2000 ou après	Ouvert 1x & 2- , poids légers 1x	Ouvert 1x & 2- , poids légers 1x

ANNEXE 3 - ÉVÉNEMENTS DE SÉLECTION

Les événements de sélection sont par invitation seulement. Les athlètes seront invités à des événements de sélection basés sur le processus décrit à l'Annexe 2.

Processus de sélection :

RCA utilisera une série de courses pour classer et sélectionner les athlètes pour chaque embarcation. Cela peut comprendre, mais sans se limiter à :

- Des courses côte à côte
- Matricielle
- Des courses de sièges
- Courses contre la montre

L'information sera communiquée à des athlètes invités avant chaque ronde de course. Les résultats seront publiés à la conclusion de chaque étape de sélection.

Ce qui suit est un survol des dates et des emplacements pour chaque épreuve de sélection. Les changements seront communiqués directement à ceux invités.

Camp de sélection junior : Le camp de sélection junior démarrera aussi tôt que le 6 juin selon la disponibilité des athlètes, et la capacité de réunir des athlètes pour des activités de sélection. Le camp de sélection junior sera fermé le 28 juin 2022. Le camp de sélection junior prendra fin le 28 juin 2022. Les dates spécifiques seront confirmées auprès des ceux qui sont invités.

Camp de sélection U23 : Le camp de sélection U23 démarrera le 9 mai et se poursuivra au besoin jusqu'au 12 juin 2022.

Les athlètes pourraient être invités à s'entraîner au CNE - Quamichan ou d'autres sites d'entraînement désignés avant l'événement de sélection sur la base de leurs performances passées et des résultats du processus de surveillance des athlètes.

★ *En raison des répercussions de la COVID-19 sur l'horaire d'entraînement et de compétition, les événements de sélection pourraient avoir lieu plus tôt ou plus tard que ce qui est publié ci-dessus. Les changements seront communiqués aussitôt qu'ils sont connus.*

ANNEXE 4 - FRAIS D'ÉVALUATION

C'est l'objectif du programme de la prochaine génération de minimiser les frais d'évaluation chargés aux athlètes.

Pour 2022, RCA a pour objectif d'atteindre les frais d'évaluation suivants* :

Championnats du monde de World Rowing U23 :	2500 \$
Championnats du monde juniors (U19) de World Rowing :	4500 \$
Régate CanAmMex :	2000 \$

* Frais sujets à changements sur la base de coûts associés aux événements et à la logistique. Tous les frais d'évaluation seront confirmés en avril 2022.

Les frais d'évaluation sont basés sur les événements et comprennent ce qui suit :

- Billet d'avion du site d'entraînement vers l'événement et retour au Canada.
- Repas et hébergement pour l'événement et le camp européen
- Transport routier au site de l'événement
- Équipement à l'événement
- Soutien d'entraîneur
- Uniformes

Les frais d'évaluation ne couvrent pas les coûts précédents les événements pendant les camps de sélection et les camps d'entraînement basés au Canada.

Les athlètes recevront une facture séparée pour cela, le cas échéant.

ANNEXE 5 - CRITÈRES PROPRES AUX BARREURS

Processus d'invitation aux événements de sélection à l'intention des barreurs de prochaine génération

Aperçu : Par définition, la sélection des barreurs est subjective. Le barreur sélectionné doit pouvoir faire avancer l'embarcation de plus en plus vite sur une période prolongée menant à une compétition. L'évaluation de l'état de préparation d'un barreur devrait être basée sur les données soumises et compilées et sa candidature doit être revue par le responsable du programme ou l'entraîneur-chef concerné.

Les barreurs de prochaine génération admissibles qui souhaitent être invités à un événement de sélection 2022 doivent soumettre leur candidature.

Exigences requises

Évaluation	Processus d'évaluation	À soumettre
Évaluation de la capacité du barreur par les athlètes et les entraîneurs	Commentaires oraux ou écrits des athlètes ou de l'entraîneur concernant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • la sensation dans le bateau • sa capacité à réaliser le plan d'entraînement et de course • sa capacité de donner des consignes justes en entraînement et en situation de course • sa capacité de manœuvrer l'embarcation 	1. Copie électronique du plan de course et fichier audio correspondant (3-5 minutes) Ou 2. Copie électronique des séances d'entraînement et fichiers audio correspondants (3 minutes)
Compatibilité avec les autres athlètes de l'équipage sélectionné et les entraîneurs	Capacité de communiquer la vision de l'entraîneur à son équipage (ses consignes techniques doivent respecter la vision de l'entraîneur)	3. Lettre de soutien de l'entraîneur
Expérience en compétition et résultats	Expérience de course et d'entraînement et résultats	4. CV du barreur

Date limite de présentation de la candidature : 30 avril 2022, 17 h (HP)

Les athlètes doivent envoyer tous les documents requis à Laura Isherwood (lisherwood@rowingcanada.org).

Les invitations aux barreurs pour les événements de sélection seront incluses dans la liste finale d'invitation.

ANNEXE 6

SÉLECTION DU CHEF D'ÉQUIPE ET DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Le chef d'équipe et le personnel de soutien seront nommés par le responsable du programme de prochaine génération. En général, ce sont des employés de RCA existants qui sont nommés, mais si d'autres prérequis sont nécessaires, RCA publiera le processus de candidature dans le cadre d'un avis officiel. Si d'autres membres du personnel des sciences du sport et de médecine sportive sont nécessaires pour soutenir l'équipe, le médecin en chef de RCA collaborera au repérage et à la sélection de ces praticiens.

SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

RCA se réserve le droit de présenter la candidature de l'entraîneur qui, selon elle, peut produire les meilleurs résultats avec l'athlète ou l'équipage d'une épreuve donnée. Les entraîneurs sont choisis selon leur capacité à atteindre des objectifs stratégiques ou de respecter certaines normes. Les entraîneurs qui ont démontré leur engagement sur le parcours de performance et qui soutiennent les programmes de haute performance de RCA profiteront d'une considération préférentielle.


Des possibilités de mentorat peuvent aussi être créées pour offrir d'autres occasions de développement.

Quand cela est possible, RCA est engagé à avoir une représentation égale d'entraîneurs masculins et féminins dans l'ensemble du programme de prochaine génération.

La sélection des entraîneurs d'équipage pour toutes les équipes s'effectuera à la discrétion exclusive du responsable du programme de prochaine génération, avec l'apport des entraîneurs de l'équipe nationale du directeur des opérations de l'équipe nationale. Les expériences antérieures, la performance des athlètes entraînés, les qualifications des entraîneurs et la stratégie de développement à long terme seront prises en compte pour la sélection.

Conditions préalables à la sélection des entraîneurs - Les entraîneurs qui souhaitent être sélectionnés pour un rôle dans l'équipe nationale (à n'importe quel niveau) doivent remplir un formulaire de [déclaration d'intérêt](#), avant le 15 janvier 2022. La déclaration d'intérêt doit présenter le dossier de l'entraîneur, ses qualifications et ses programmes d'intérêt et indiquer s'il est prêt à être relocalisé pour entraîner l'équipage déterminé (s'il y a lieu).


Qualifications minimales

Championnats du monde des moins de 23 ans	Championnats du monde juniors	CanAmMex
Être entraîneur de performance certifié 		Être entraîneur de performance formé
Être inscrit comme entraîneur en règle auprès de RCA		

Autres exigences (à respecter avant le 1^{er} mai 2022) :

- Suivre le module Prise de décisions éthiques;
- Suivre en ligne le module Respect et sport ou la formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE;
- Suivre le cours L'ABC du sport sain du Centre canadien sur le dopage sportif et d'Esprit sportif Canada (CCES)
- Avoir une vérification de dossier judiciaire;
- Être reconnu comme entraîneur enregistré ou entraîneur professionnel agréé (EPA) auprès de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).

Une annonce de la sélection du personnel d'entraîneurs aura lieu avant le 15 février 2022. RCA se réserve le droit de choisir des entraîneurs supplémentaires au besoin pour soutenir les équipes sélectionnées.

 *En raison des répercussions de la COVID-19 sur la capacité de compléter la certification, RCA peut considérer des entraîneurs qui possèdent un niveau de certification plus faible et qui ont démontré qu'ils travaillent activement à l'obtention de la certification.*

ANNEXE 7

DATES IMPORTANTES 2022

Programme de prochaine génération de RCA		
<i>(sous réserve des mises à jour des programmes)</i>		
Manifestation d'intérêt des athlètes de prochaine génération	1er octobre 2021	Ouverture de la période des formulaires de manifestation d'intérêt
Manifestation d'intérêt des entraîneurs de prochaine génération	15 janvier	À remettre
Soumission du 2000 m ou du 6000 m sur l'ergomètre (optionnel)	31 janvier au 7 février	National
Annonce des entraîneurs de prochaine génération	15 février	Annonce
Camp d'hiver de prochaine génération (seniors, moins de 23 ans, juniors)	20 au 26 février	Lac Quamichan, C.-B.
Déclaration d'intérêt des athlètes de prochaine génération	28 février	Fermeture de la période des formulaires de manifestation d'intérêt
Camps d'hiver de prochaine génération juniors (régionaux)	Dates à confirmer (mars)	Tenus dans les régions
Soumission du 2000 m sur ergomètre	24 au 30 avril	Exigence de sélection de la prochaine génération
Mise en candidature des barreurs pour les événements de sélection	30 avril	Candidatures à remettre
Communication sur les frais d'évaluation	30 avril	Communication ciblée
Essais ouverts de petites embarcations de RCA - Composante de sélection pour tous Moins de 19 ans et moins de 23 ans de l'Ouest du Canada	6 au 8 mai	Lac Quamichan, C.-B.
Ouverture du camp de sélection des moins de 23 ans	9 mai	Lac Quamichan, C.-B.
Essais de petites embarcations de l'Ontario - Composante de sélection des moins de 19 ans de l'Est du Canada	13 au 15 mai	Welland, Ontario
Liste définitive d'invitation aux événements de sélection	24 au 28 mai	Annonce
Intégration des athlètes de moins de 23 ans des programmes universitaires américains	30 mai au 4 juin	Athlètes invités
CSSRA (Association canadienne d'aviron des écoles secondaires)	3 au 5 juin	St. Catharines, Ontario
Fin de la sélection des moins de 23 ans	12 juin	
Fin de la sélection junior	28 juin	
Départ des équipes CanAmMex	3 juillet	London, Ontario
Régate CanAmMex	9-10 juillet	London, Ontario
Départ de l'équipe pour les Mondiaux juniors et des moins de 23 ans	Vers le 15 juillet	Varese, Italie
Championnats du monde juniors et des moins de 23 ans	26 au 31 juillet	Varese, Italie

ANNEXE 8

COORDONNÉES

Chuck McDiarmid, responsable du programme de prochaine génération
cmcdiarmid@rowingcanada.org

Adam Parfitt - Directeur des opérations des équipes nationales
parfitt@rowingcanada.org

Laura Isherwood - coordonnatrice de l'équipe nationale
lisherwood@rowingcanada.org

Lindsey Brown - Coordonnatrice des services aux athlètes
lbrown@rowingcanada.org

Dr Michael Wilkinson, médecin en chef
mwilkinson2010@icloud.com